



Magasin de déstockage qui revend des échantillons interdits à la

Par Yakruna

Bonjour,

Je ne sais pas si tout le monde connaît les magasins XXX. Le concept : XXX donne une seconde vie aux produits : il s'agit de produits neufs, qui ne sont plus vendus dans leur circuit de distribution habituel.

On y trouve aussi uYYYYY et et n'importe quoi. Par exemple des sirops YYYYYY qui sont périmés depuis quelques temps, dont l'arôme n'est plus garantie mais qui ne représente pas de danger pour la santé.

Les produits sont sensés être à des prix attractifs mais cela n'est pas toujours intéressants, loin de la et même parfois plus cher que le neuf en circuit classique.

Bref, aujourd'hui je vois des friandises pour chat dans des petits sachets 3 fois plus petits que la normal avec une mention en espagnol : "no para reventa, venta proibida".

En gros ce sont des échantillons interdits à la vente que Noz revend plus cher que le prix moyen pratiqué.

Pour ceux qui connaissent, un sachet de 60g de Catisfaction c'est 1 euro. Là l'échantillon de 15g est à 50 centimes.

Catisfaction ce sont des croquettes friandises pour chat qu'on trouve dans tous les supermarchés.

Je me demandais si c'était légal de leur part ?

Merci

Par ESP

B O N J O U R

Merci de respecter les CGU et ne pas citer de marque.

Concernant votre problème avec ce magasin, vous pouvez contacter la DGCCRF.

Par Yakruna

Je suis désolé pour n'avoir pas respecté le fait de ne pas citer de marque, je n'avais pas lu les CGU

Merci pour votre réponse, je vais les contacter.

Par ESP

Je vous en prie